

→ GÉRER LA MALADIE EN PAIE ET DANS SPAIECTACLE

Comprendre et mettre en pratique les dispositions légales de gestion de tous les arrêts de travail (maladie, maternité, paternité, accident du travail, etc.).

1 jour - 590 € HT

→ OBJECTIFS

- ✓ Comprendre les dispositions légales de gestion de la maladie
- ✓ Maîtriser les déclarations et la saisie de paie de maladie selon le Code du Travail et les différentes conventions collectives

→ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Formation alternant éléments techniques, apports réglementaires et cas pratiques
- ✓ Mise en pratique au travers d'exercices et d'échanges

→ PUBLIC & PRÉ-REQUIS

- ✓ Responsable et/ou gestionnaire de paies de salariés permanents
- ✓ pré-requis : aucun

Plan de formation

Effectif • 8 à 10 participants

Présentation des différents types d'arrêts

- ✓ maladie
- ✓ maternité, paternité
- ✓ accident de travail
- ✓ etc.

Les obligations légales de l'employeur

- ✓ déclaration
- ✓ maintien de salaire net/brut selon le Code du Travail et les conventions collectives et ancienneté du salarié
- ✓ impact sur les congés payés
- ✓ subrogation des IJSS

Déclaration de l'arrêt de travail dans le logiciel et saisie de la paie

- ✓ paramétrage de la convention collective dans le logiciel et spécificités liées à la maladie
- ✓ création de l'évènement et déclaration
- ✓ simulation de calcul des IJSS
- ✓ saisie de paie automatique

Gestion des cas particuliers

- ✓ prolongation d'arrêt
- ✓ mi-temps thérapeutique
- ✓ les IJ de prévoyance

N° d'agrément 11753874875

→ Remise d'un support écrit
 → GHS s'engage à vous faire travailler sur des cas pratiques et répondre à des questions concrètes
 → Évaluation par QCM

→ PRATIQUE

Intervenants

Marie Chabredier
 Drissia Landragin

Horaires

10h à 13h - 14h à 18h soit une durée de 7 h

39, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris
 T 01 53 34 25 25 > F 01 53 34 25 26 > www.ghs.fr
 SARL au capital de 14 400 euros RCS Paris B 327 920 955 N° TVA intracom FR32 327 920 955

→ AVEZ-VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

- ✓ Comment savoir si je dois maintenir le salaire de mon salarié pendant son arrêt et de quelle manière ?
- ✓ Comment dois-je saisir la paie des salariés permanents en arrêt de travail ?
- ✓ Quelles sont mes obligations déclaratives en tant qu'employeur ?